



Assemblée générale

Distr. limitée
6 avril 2005
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session Cinquième Commission

Points 108 et 114 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005

Gestion des ressources humaines

Projet de décision présenté par le Président

Recrutement

L'Assemblée générale,

a) Décide, sachant que les avis de vacance de poste publiés à la suite de l'établissement, conformément à la section XI de sa résolution 59/276 du 23 décembre 2004, du Département de la sûreté et de la sécurité n'ont pas été distribués aux délégations sur support papier comme l'auraient voulu les dispositions du paragraphe 5 de la section II de sa résolution 59/266 du 23 décembre 2004, que le poste D-2 d'adjoint du Secrétaire général adjoint, le poste D-2 de directeur de la Division des opérations régionales, le poste D-2 de directeur de la Division des services de sûreté et de sécurité et le poste D-1 de chef du Service administratif feront exceptionnellement l'objet d'un nouvel appel à candidatures pendant un délai de trente jours au cours duquel la procédure de recrutement déjà engagée se poursuivra;

b) Décide également qu'en ce qui concerne les quatorze postes d'administrateur des classes P-3 à P-5 du Département de la sûreté et de la sécurité pour lesquels les avis de vacance de poste publiés entre le 3 et le 31 mars 2005 sur le système Galaxy n'ont pas été distribués sur support papier, le délai de dépôt des candidatures sera exceptionnellement prorogé de quinze jours;

c) Prie le Secrétaire général de respecter pleinement les dispositions du paragraphe 5 de la section II de sa résolution 59/266.

